

Délibération n° 2019-01-25

 Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 21 février 2019

Objet

 Mise à jour des
 statuts du SICTOM
 ISSOIRE-BRIOUDE

Rapporteur

MASSEBOEUF Claude

Date de convocation

14 février 2019

**Date d'affichage du
compte rendu**

01 mars 2019

**Nombre de
conseillers**

 En exercice : 125
 Présents : 81
 Votants : 93
 Pour : 93
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Centre Culturel de la commune de Brassac-les-Mines sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
		BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
MALLET Philippe (S)		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
MEZEIX Bruno (S)	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	
	GAUDRIAULT Damien	
		GOUEZEC Jean-François
	GREGORIS Cécile	GUEUGNOT Jean-Pierre
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
KAROUTZOS Christian		
LAMOUREUX Jean-François		LE GAL Claude
	LENGRE Jean-Louis	
PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean	
	NICOLLET Michel	
SAUTEREAU Catherine (S)		PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		POMEL Michel
POULOSSIER Marie-Laure		RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre		TINET Georges
	TOULOUZE Michel	
VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie	

Absents ayant donné pouvoir (12) : ALETON Danielle à KAROUTZOS Christian, BARRÉ Annick à JAMON Marc, BOURGNE Françoise à PERRON Jean-Yves, CONTOUX Michel à DESGEORGES André, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, FRAISSE Pierre-Luc à FANJUL José, MONIET-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrich, RODDIER Gilles à BACQUET Jean-Paul, SALVINI Luc à BLANJARD Michel, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre, VARISCHETTI Martine à BARRAUD Bertrand.

Absents représentés (8) : CHANIMBAUD Lionel, DABERT Jean-Claude, DYNDAIS Éric, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JAFFEUX Sébastien, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia.

Absents (32) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BERTHELOT Pascal, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DUBESSY Florence, GARNAVAULT Philippe, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRÉGOIRE Nathalie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LANCRENON Maria, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-17 à L. 5211-20 ;

CONSIDÉRANT que le SICTOM d'Issoire-Brioude, syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères, nous a notifié une mise à jour de ses statuts, désormais en conformité avec les nouveaux périmètres des EPCI fusionnés ;

CONSIDÉRANT que chaque communauté de communes et d'agglomération adhérente au syndicat dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire est concernée pour les communes de :

Antoingt • Anzat-Le-Luguet • Achat • Ardes-Sur-Couze • Augnat • Aulhat-Flat • Auzat-La-Combelle • Bansat • Beaulieu • Bergonne • Boudes • Brassac-Les-Mines • Brenat • Chalus • Champagnat-Le-Jeune • Charbonnier-Les-Mines • Chassagne • Collanges • Coudes • Dauzat-Sur-Vodable • Egliseneuve-Des-Liards • Ésteil • Gignat • Issoire • Jumeaux • La Chapelle-Marcousse • La Chapelle-Sur-Usson • Lamontgie • Le Breuil-Sur-Couze • Le Broc • Les Pradeaux • Madriat • Mareugheol • Mazoires • Meilhaud • Montpeyroux • Moriat • Nonette-Orsonnette • Orbeil • Parent • Parentignat • Perrier • Peslières • Rentières • Roche-Charles-La-Mayrand • Saint-Alyre-Ès-Montagne • Saint-Babel • Saint-Étienne-Sur-Usson • Saint-Genès-La-Tourette • Saint-Germain-Lembron • Saint-Gervazy • Saint-Hérent • Saint-Jean-En-Val • Saint-Jean-Saint-Gervais • Saint-Martin-Des-Plains • Saint-Martin-D'ollières • Saint-Quentin-Sur-Sauxillanges • Saint-Rémy-De-Chargnat • Saint-Yvoine • Sauvagnat-Sainte-Marthe • Sauxillanges • Sugères • Ternant-Les-Eaux • Usson • Valz-Sous-Chateauneuf • Varennes-Sur-Usson • Vernet-Chaméane • Vichel • Villeneuve-Lembron ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'autoriser la mise à jour des statuts du SICTOM Issoire-Brioude.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 08/03/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 08/03/2019